

communiqué



Nouvelle proposition de généralisation du travail du dimanche : *une société mercantile sans contrepartie pour les salariés !*

Le dépôt par la majorité parlementaire UMP d'une nouvelle proposition de loi sur le travail du dimanche paraît inadapté et inopportun. **Une discussion parlementaire en ce mois de juillet, dans la discrétion médiatique estivale propice au passage en force annonce, sous couvert d'une modernité libérale et ultra-commerciale, un retour au droit du travail du XIX^{ème} siècle.**

En effet, malgré ses affirmations, la nouvelle proposition de loi UMP impose une totale **généralisation du travail dominical** puisque la légalisation de l'ouverture dominicale concernera toutes les communes touristiques de France (plus de 5.000) et tous les commerces pendant toute l'année. Elle englobera toutes les grandes agglomérations (Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Lille, Strasbourg,...). Dans toutes ces villes, l'ouverture le dimanche se fera sans contreparties pour les salariés. Il n'y aura **ni volontariat, ni salaire double, ni repos compensateur** car il n'y a pas de principe du paiement double le dimanche dans la nouvelle proposition de loi. Seule l'absence d'accords collectifs ouvrira ce droit dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnelle. Actuellement, dans la plupart des accords de la grande distribution, le travail du dimanche donne généralement droit à un repos compensateur sans avantage salarial. Le doublement du salaire horaire le dimanche est extrêmement rare. Dans les communes touristiques où le travail dominical sera autorisé, il n'y aura ni volontariat ni augmentation de salaire.

Cette nouvelle loi sur le travail du dimanche est de plus inadaptée, car cette mesure ne répond pas à la lutte contre la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Toutes les institutions économiques continuent de démontrer que **travailler le dimanche ne crée ni richesse, ni emplois supplémentaires** : c'est une équation à somme nulle qui a déjà été constatée chez nos voisins européens. Dans la période de crise économique que nous connaissons actuellement, c'est mettre le couteau sous la gorge aux salariés qui n'ont plus le choix. Les nouveaux chômeurs de la crise devront « accepter volontairement » le contrat dominical proposé par leur employeur. Mais auront-ils d'autre choix que d'accepter compte tenu de la situation catastrophique dans laquelle ils se trouvent parfois ?

Dénoncée par les organisations syndicales unanimes, critiquée par les salariés de la grande distribution majoritairement hostiles, récusée en masse par les français, contestée des principales organisations d'employeurs (Fédération nationale de l'Habillement, CGPME, Confédération de l'alimentation de détail) qui redoutent des baisses d'activité et des destructions d'emploi, **la déréglementation du travail dominical est une erreur économique et sociale.**

Erreur commerciale également car la dynamisation des zones commerciales périphériques entraîne de fait la fragilisation ou la disparition des commerces de proximité et de l'artisanat des centres-villes. L'avantage de concurrence octroyé à la grande distribution menace 100.000 emplois de disparition dans le commerce de proximité alors que les créations d'emplois dans la grande distribution sont estimées au mieux à 8.000 postes, le plus souvent des contrats temporaires à temps partiel (intérim, CDD...).

Cette réforme Sarkozy est une généralisation du travail dominical mais surtout un **blanchiment des enseignes commerciales qui se sont mises hors la loi** depuis tant d'années. Le gouvernement qui invoque en permanence l'autorité de la loi **amnistie les pratiques patronales illégales**. Décidément, le cynisme de cette majorité est révoltant.

Enfin, ce texte repose sur une **conception mercantile qui modifie en profondeur notre vie en société** :

- c'est le symbole du passage d'une économie de marché à une société de marché où le commerce et la consommation dominent toute la vie sociale ;
- c'est la disparition progressive d'un jour commun à l'ensemble de la société où la vie privée, familiale, culturelle, spirituelle, associative prend le pas sur le travail et le mercantilisme ;
- c'est l'érosion des liens sociaux où la visite au supermarché remplace les réunions familiales, la convivialité, les manifestations associatives, culturelles, religieuses ou sportives ;
- c'est le travail continu qui déstructure la vie privée et l'organisation familiale...

Avec mes collègues députés du Groupe socialiste nous resteront donc mobilisés pour les droits des français et prêts à débattre, unis face à la majorité UMP, d'une vision différente de la société.

mardi 7 juillet 2009

contact presse : jmvillaume@assemblee-nationale.fr - 03 84 62 40 20

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
2, rue Desault - 70200 LURE
Tel. : 03.84.62.40.20
Fax : 03.84.62.40.94

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP
jmvillaume@assemblee-nationale.fr
www.depute-villaume.fr